

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-2921

présenté par

Mme Panonacle, M. Zulesi, M. Ghomi, M. Raphaël Gérard, M. Le Gac, M. Batut, M. Ledoux,
M. Marion, Mme Decodts, Mme Moutchou, Mme Peyron, Mme Lingemann, M. Bru,
Mme Métayer, M. Martineau, M. Lecamp, Mme Boyer, M. Valence, M. Valletoux, M. Daubié,
M. Zgainski, M. Lemaire, M. Haury, Mme Desjonquères, M. Poulliat, Mme Le Feur, Mme Rilhac,
M. Olive, M. Abad, M. Adam, M. Croizier, M. Ardouin, M. Fait, M. Lovisolo, M. Bordat,
M. Lamirault, M. Ott, Mme Ferrari, Mme Mette, Mme Dubré-Chirat, Mme Poussier-Winsback,
Mme Pouzyreff, Mme Brugnera, M. Brosse, Mme Liliana Tanguy, M. Pont, Mme Melchior,
Mme Piron et M. Vuibert

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
TOTAUX	3 000 000	0
SOLDE	3 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à majorer de 3 millions d'euros les crédits à destination du dispositif de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI).

Pour rappel les 2 axes principaux des actions de la DFCI sont :

- La mise en place d'équipements dans chaque massif pour permettre l'accès et la sécurité des secours
- La mise en oeuvre d'un dispositif estival de surveillance et d'alerte

A l'été 2022, la France a connu des incendies de grande ampleur. La destruction de ces espaces forestiers constitue une perte de biodiversité et un impact négatif sur la production.

Les moyens dédiés à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêt ont été largement renforcés, notamment sur le programme 149 du ministère chargé des forêts. Ces moyens supplémentaires ont permis d'armer les services et de renforcer les actions menées en matière de défense des forêts contre les incendies dans un contexte marqué par une extension et une intensification du risque incendie.

Par ailleurs, l'adaptation de la forêt française au changement climatique est un chantier prioritaire de la planification écologique décidée par le Gouvernement. L'adaptation passe par une meilleure prévention des risques et de lutte contre les incendies qui constitue l'un des axes de travail de la feuille de route « forêt » établie dans le cadre de cette politique.

Le maintien du puits de carbone forestier est effectivement un impératif majeur.

Aussi, dans le prolongement des efforts budgétaires déjà engagés, il apparaît nécessaire de consolider encore les moyens dévolus à la défense des forêts contre les incendies.